

Tableau récapitulatif de l'Aide aux devoirs

	Devoirs surveillés (DS)	Devoirs accompagnés individualisés (DAI)
Définition	Cadre de travail surveillé permettant aux enfants de réaliser leurs devoirs. Les surveillant-es aident les enfants à comprendre les devoirs. Ils vérifient que les devoirs sont faits. Mais les surveillant-es ne corrigent pas les devoirs. La taille des groupes varie en fonction du niveau d'autonomie des enfants. Sous réserve du nombre de salles disponibles.	Cadre de travail plus poussé et adapté pour les enfants en grande difficulté face à leurs devoirs. Les surveillant-es accompagnent les enfants dans la gestion et réalisation de leurs devoirs mais il ne s'agit pas de cours d'appui ! L'accompagnement se fait en groupe de 1 à 4 enfants. Sous réserve du nombre de salles disponibles.
Inscription	Par les parents ou enseignant-es Chaque début de mois entre juillet et mai : - Un e-mail avec un lien internet est envoyé aux parents ; - Avec ce lien, les parents peuvent inscrire leur enfant pendant toute l'année scolaire ; - Les parents sont informés du début des DS par courrier. Les parents et les enseignant-es peuvent aussi contacter le service par téléphone ou e-mail.	Par les enseignant-es 1. Formulaire « Demande DAI » à compléter par les enseignant-es ; 2. Formulaire à faire signer par les parents et la direction de l'école ; 3. Formulaire à envoyer par e-mail à la référente pédagogique ; 4. Mise en place par la référente pédagogique, en collaboration avec le ou la référent-e de l'école ainsi que la Responsable de l'Aide aux devoirs ; 5. Les parents sont informés du début des DAI par courrier ; 6. Les enseignant-es sont informés du début des DAI par mail.